

UE 1 - GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Niveau M : 180 heures – 20 ECTS

Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
1. L'entreprise et son environnement (50 heures)		
1.1 Eléments généraux sur les contrats	L'activité de l'entreprise a une traduction juridique usuelle par le biais des contrats. Le contrat est un outil d'organisation de la vie des affaires.	Principes fondateurs du droit des contrats La formation du contrat - conditions de formation - clauses contractuelles particulières - sanctions des conditions de formation L'exécution du contrat - les obligations à exécuter (voulues par les parties, imposées par le juge) ; interprétation du contrat - effet relatif du contrat - sanctions de l'inexécution en distinguant celles visant à l'exécution du contrat, celles visant à l'anéantissement du contrat et celles visant à la réparation de l'inexécution (responsabilité contractuelle)
1.2 La diversité des contrats	Le contrat est le support juridique de la relation qui lie l'entreprise à son client. Le transfert des risques liés à l'activité et au patrimoine de l'entreprise vers les compagnies d'assurance est une pratique largement répandue. Sont examinés les risques usuellement assurés, résultant d'actions de l'entreprise ou d'évènements qu'elle subit. L'assurance-vie constitue un élément de gestion	Le contrat de vente, le contrat d'entreprise : formation et effets Les contrats de distribution : concession et franchise Les contrats de consommation : - achat de biens ou de prestations de services : protection du consommateur, formation et exécution du contrat - le contrat de crédit à la consommation : formation et effets Le contrat d'assurance : mécanisme, formation, effets - la couverture des risques de l'entreprise par les contrats d'assurances - la gestion patrimoniale de l'entrepreneur par les contrats d'assurance-vie : conclusion, gestion et dénouement du contrat

<p>1.3 Droit pénal</p>	<p>patrimoniale en tant que tel, également utilisé comme garantie de crédit. Elle répond sur le plan juridique à des règles particulières, en premier lieu du fait de son quadripartisme (assureur, souscripteur, assuré et bénéficiaire).</p> <p>Dans le cadre de ses activités, l'entreprise peut mettre en cause sa responsabilité pénale. Cette dernière a pour objet l'infraction et pour but la défense sociale. La mise en œuvre de la responsabilité pénale de l'entreprise doit être entourée de nombreuses garanties tant en terme de droit substantiel qu'en terme de droit processuel.</p> <p>Un certain nombre d'infractions spéciales sont destinées à protéger les actionnaires mais aussi les tiers contre certains comportements des dirigeants de la société, dirigeants de droit ou dirigeants de fait.</p>	<p>Le droit pénal général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éléments constitutifs de l'infraction - la classification des infractions - l'identification de la personne responsable (l'auteur, le complice) - la peine <p>La procédure pénale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions : l'action publique, l'action civile - l'instruction préparatoire : juge et chambre d'instruction - le jugement et les voies de recours <p>Le droit pénal spécial des affaires et des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abus de biens sociaux - distribution de dividendes fictifs - présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle - infractions relatives à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société, ainsi qu'aux droits sociaux et aux modifications du capital social
<p>1.4 L'entreprise et la concurrence</p>	<p>L'activité de l'entreprise doit composer avec les règles de fonctionnement du marché et particulièrement le respect d'un certain équilibre entre les concurrents, de façon à assurer d'une part, la protection du marché et d'autre part, la protection des concurrents.</p>	<p>Le contrôle des concentrations en droit communautaire et en droit interne</p> <p>La réglementation des pratiques anticoncurrentielles : entente et abus de position dominante en droit communautaire et en droit interne</p> <p>La surveillance des comportements : action en concurrence déloyale, réglementation en matière de prix et de facturation</p> <p>Le droit des pratiques restrictives : revente à perte, prix imposés et pratiques discriminatoires</p>

<p>1.5 L'entreprise et l'administration fiscale</p>	<p>Dans le cadre de son activité, l'entreprise, qui est par ailleurs contribuable, doit respecter la réglementation fiscale. L'administration se réserve la possibilité de contrôler l'application de la règle par le biais des contrôles fiscaux.</p>	<p>Les relations avec l'administration fiscale : agrément et rescrit Les différentes formes de contrôle fiscal La vérification de comptabilité L'issue du contrôle fiscal Le contentieux et la procédure fiscale Notions sur le contentieux communautaire</p>
<p>1.6 L'entreprise et la dimension environnementale</p>	<p>L'entreprise ne peut exercer son activité en faisant abstraction, tant dans son mode de fonctionnement qu'au travers des produits ou services qu'elle commercialise de la dimension environnementale.</p>	<p>Les obligations de communication des entreprises en matière d'environnement</p>

<p>2. Le développement de l'entreprise (20 heures)</p>	<p>L'entreprise qui se développe peut être très rapidement confrontée à des problèmes d'adaptation de sa structure à son niveau d'activité. Cette adaptation peut être de nature juridique.</p> <p>La gestion du développement de l'entreprise peut également passer par la réorganisation des modes de direction au sein de l'entreprise et des relations avec les associés ou actionnaires. On aborde ainsi la problématique du gouvernement d'entreprise.</p> <p>Le développement de l'activité de l'entreprise conduit celle-ci à développer ses moyens de communication mais aussi d'élaboration ou d'émission d'informations. L'outil informatique occupe souvent une place centrale dans la vie quotidienne de l'entreprise.</p> <p>L'activité de l'entreprise peut également se développer hors du cadre strictement national. Cette dimension comporte de multiples retombées pour l'entreprise notamment dans le domaine fiscal.</p>	<p>Droit et fiscalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution de sociétés - la transformation de la société <p>Les relations entre les dirigeants et les associés Le conseil d'administration, le directoire et le conseil de surveillance : rôle et attributions Les dispositifs permettant d'améliorer la transparence du fonctionnement des sociétés</p> <p>Notions essentielles de droit de l'informatique Les principales règles juridiques régissant l'utilisation de l'Internet (sites, transactions et signature électronique)</p> <p>Les règles d'imposition des affaires internationales : règles de territorialité, principes de traitement de la double imposition, détermination et imposition du résultat, TVA et échanges internationaux ou intracommunautaires</p>
---	--	---

3. Le financement de l'entreprise (20 heures)	<p>Les modalités de financement de l'entreprise sont multiples. Les conditions juridiques et fiscales d'obtention et d'utilisation d'une source de financement donnée font partie des paramètres de la décision de choix.</p>	<p>Le régime juridique et fiscal des augmentations et réductions de capital Les pactes d'actionnaires Le financement par compte courant Le financement par recours aux marchés financiers : la société cotée Le régime juridique et fiscal du financement à long et moyen terme (emprunts obligataires, contrats de financement) Les garanties du crédit</p>
--	---	---

4. De l'entreprise au groupe (40 heures)		
4.1 Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe	<p>Au cours de son existence, l'entreprise peut être amenée à se développer par des prises de participations dans d'autres entreprises. Les entreprises concernées font alors partie d'un groupe. Le droit ne peut ignorer cette réalité économique.</p>	<p>Droit du travail appliqué aux groupes Régimes fiscaux de groupe et traitement fiscal des opérations internes aux groupes Droit des sociétés applicable aux prises de participations et à la détention de participations dans le capital d'autres sociétés ou groupements Règles juridiques, fiscales et sociales gouvernant certains modes de coopération inter entreprises : GIE, GEIE, location gérance, contrats d'intérêts communs</p>
4.2 La restructuration de l'entreprise	<p>L'entreprise est souvent partie prenante dans des opérations de restructuration qui visent à rationaliser l'organisation d'activités au sein d'un groupe ou à organiser de manière différente les activités de l'entreprise. Compte tenu des enjeux, ces opérations sont étroitement réglementées.</p>	<p>Le régime juridique, fiscal et social des opérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fusions de sociétés - scissions de sociétés - apports partiels d'actifs - transmission universelle de patrimoine

5. La pérennité de l'entreprise (40 heures)		
5.1 L'entreprise en difficulté	Nombreuses sont les difficultés qui peuvent menacer la pérennité de l'entreprise. Le droit, en cherchant à préserver les intérêts des différents partenaires de l'entreprise, va encadrer de manière spécifique la vie de l'entreprise durant cette période.	La prévention des difficultés Le traitement des difficultés : - les procédures collectives - les sanctions Aspects de droit communautaire
5.2 La transmission de l'entreprise	L'entreprise peut être cédée, qu'elle soit exploitée sous forme d'entreprise individuelle ou sous forme sociétaire. De même, l'entreprise est un élément d'un ou plusieurs patrimoines et, à ce titre, entre dans le cadre des opérations affectant un patrimoine.	La transmission à titre onéreux de l'entreprise : - la cession de l'entreprise individuelle (vente du fonds de commerce) - la cession de droits sociaux La transmission à titre gratuit de l'entreprise : - les conséquences du décès de l'associé ou du dirigeant de l'entreprise individuelle - la donation de l'entreprise ou des droits sociaux
5.3 La disparition de l'entreprise	L'entrepreneur ou les associés peuvent décider de mettre un terme à la vie de l'entreprise.	La cessation d'activité de l'entreprise individuelle : régime juridique et fiscal La dissolution de la société : régime juridique et fiscal

6. Les associations et autres organismes à but non lucratif (10 heures)	Les associations sont aujourd'hui présentes dans tous les domaines et certaines d'entre elles ont une activité équivalente à celle d'entreprises. La constitution et le fonctionnement des associations et des autres organismes à but non lucratif soulèvent de nombreuses questions qui font de ces organismes des clients de plus en plus nombreux des professionnels du chiffre et du droit.	Aspects juridiques, fiscaux et sociaux des associations et autres organismes à but non lucratif
--	--	---

Indications complémentaires

1.2 Dans la couverture des risques de l'entreprise sont à étudier : IARD : assurance dommages, RC produits, RC exploitation, pertes d'exploitation, responsabilité du chef d'entreprise, assurances hommes-clés.

La gestion du contrat d'assurance-vie permet d'aborder les rachats et avances. Les aspects fiscaux sont à exposer.

2. Lors de l'étude du conseil d'administration, du directoire et du conseil de surveillance, on s'intéressera en particulier au rôle de chacun de ces organes en matière de qualité de l'information comptable et financière.

4.2 On étudiera, dans le cadre des opérations de restructuration, le recours à la société européenne.

5.2 Il s'agit d'aborder les aspects juridiques, fiscaux et sociaux liés à la transmission de l'entreprise. La situation familiale de la personne faisant l'opération (présence ou absence d'enfants, mariage, PACS) doit être prise en compte.